

viction. Nous estimons cet impôt mauvais, parce qu'il pèse également sur le riche et sur le pauvre. Nous estimons que l'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers constitue une méthode éminemment équitable de trouver de l'argent. Le ministre des Finances croit qu'il lui faut l'argent que lui apportera l'augmentation de la taxe de vente. Pour moi, je pense qu'au lieu de recourir à une méthode que la majorité des Canadiens juge sans doute injuste, le ministre devrait prélever cet argent d'une façon que tous les députés ici présents et la majorité de la population jugeraient vraisemblablement équitable, soit par un relèvement de l'impôt sur le revenu des particuliers ou de l'impôt sur le revenu des sociétés, ou les deux.

Le ministre ne nous a pas expliqué d'une façon satisfaisante pourquoi il ne vaudrait pas mieux augmenter ces impôts et ne pas percevoir le relèvement de 25 p. 100 de la taxe de vente. Le ministre pourrait-il nous expliquer brièvement pourquoi il ne vaudrait pas mieux percevoir cet argent, dont il semble croire,—à raison, peut-être,—que le pays a besoin en augmentant les deux autres impôts?

L'hon. M. Abbott: Je regrette, mais je ne saurais vraiment rien ajouter à ce que je disais à cet égard dans mon exposé budgétaire. En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, nous avons eu une discussion fort intéressante et, à mon avis, fort révélatrice après le discours que l'honorable député de Peace-River a prononcé en comité. Pour ce qui est du choix entre l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente, j'ai fait savoir, dans mon exposé budgétaire, que dans les circonstances actuelles, j'estime qu'un relèvement de l'impôt sur le revenu des particuliers aurait un effet inflationniste, tandis qu'un impôt sur les achats, qui n'influe pas sur le désir d'accroître son revenu, n'en aurait pas. Je ne voudrais pas reparcourir tout ce terrain. Si mon honorable ami veut me faire l'honneur de lire attentivement ce que j'ai dit à ce propos dans mon exposé budgétaire, s'il veut revoir ce que j'ai dit au cours du débat sur la résolution, il constatera que j'ai indiqué, aussi clairement que j'en étais capable, pourquoi j'estime qu'il est avantageux de répartir ainsi le fardeau fiscal. Au ministre des Finances incombe la fâcheuse responsabilité,—cette responsabilité est bien sienne,—de décider quelles recommandations il présentera quant à la répartition du fardeau total. Cela, je l'ai fait observer. Je crois sincèrement que la façon dont j'ai cherché à répartir les charges

cette année est la plus juste et la meilleure, dans les circonstances du moment. Si je ne l'avais pas cru, je ne l'aurais pas proposé.

Je ne m'illusionne pas au point de penser que l'établissement d'une taxe de vente ou de tout impôt me rendra populaire, mais il m'incombe de déterminer la meilleure forme de taxe à imposer dans les circonstances, et c'est ce que j'ai fait. J'ai expliqué de mon mieux pourquoi j'ai adopté cette ligne de conduite, et je ne puis rien ajouter maintenant aux observations que j'ai déjà faites à ce sujet.

M. Knowles: Je puis difficilement suivre le raisonnement du ministre quand il affirme qu'un relèvement de l'impôt sur le revenu contribuerait à l'inflation tandis que la hausse de la taxe de vente n'aurait pas cet effet. A mon avis, cette majoration de la taxe de vente fait augmenter le coût de la vie. Elle l'augmente pour les gens à revenu modique qui ont alors besoin de salaires et de traitements plus élevés pour faire face au coût accru de la vie. Tout ce qui contribue à l'augmentation du coût de la vie est de nature à accroître les tendances inflationnistes. Par ailleurs l'impôt sur le revenu, surtout si on l'applique progressivement de manière à l'exiger principalement des revenus des paliers supérieurs, restreint dans une forte mesure les dépenses de luxe sans contribuer directement, comme la taxe de vente, à l'augmentation du coût de la vie. Je ne puis comprendre cette façon de raisonner qui a porté le ministre à faire une déclaration comme celle qu'il a faite il y a un instant.

J'ai une autre idée à énoncer. Je fais aussi bien de la communiquer pendant que j'ai la parole. Lorsque nous avons préconisé, au lieu du relèvement de la taxe de vente, d'autres impôts comme une majoration de la taxe sur les spiritueux,—l'honorable représentant de Springfield a voté en faveur du projet d'amendement que j'ai présenté alors,—ou lorsque nous avons proposé d'accroître l'impôt sur les sociétés commerciales, le ministre a soutenu qu'il arrive parfois que le point de saturation est atteint en ce qui concerne les impôts. Il prétend que les intéressés ne peuvent subir une plus forte majoration de l'impôt. S'il applique ce raisonnement aux impôts sur les spiritueux et les sociétés commerciales, je lui demanderais si, à ses yeux, le point de saturation n'est pas déjà atteint alors que la taxe de vente s'établit à 8 p. 100. Puisqu'il la porte à 10 p. 100, j'en conclus qu'il ne le pense pas; mais, à mon sens, ce serait un réconfort pour la Chambre et le pays si le ministre pouvait nous assurer que la taxe ne montera pas davantage.

L'hon. M. Abbott: Je ne veux pas recommencer le débat sur le point que mon honorable ami a soulevé, à savoir pourquoi, dans